## BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL «SERVICES (Accueil - Assistance - Conseil)»

# SESSION 2010

## **CORRIGÉ**

E1 : ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE Sous-épreuve B1 : Cadre économique et juridique de

l'activité professionnelle

Durée : 1 heure Coefficient : 1

Baccalauréat Professionnel «SERVICES»			
Session : 2010	Coefficient : 1	Durée : 1 h	
Épreuve E1 B1	CORRIGÉ	Page 1/2	

#### **ÉCONOMIE (10 points)**

1. Définissez la notion de Produit Intérieur Brut (PIB).

Somme des valeurs ajoutées des entreprises situées sur le territoire français.

- 2. Nommez l'indice qui permet de mesurer l'évolution du PIB d'une année sur l'autre. Taux de croissance
- 3. Décrivez l'évolution du PIB de 2006 à 2008.

Hausse de 2,2 % de 2005 à 2006 et de 2,3 % de 2006 à 2007. Taux de croissance de 0,4 % en 2008, ce qui signifie que la croissance ralentit par rapport à 2007.

- 4. Citez trois facteurs pouvant expliquer cette évolution.
  - Baisse de la consommation et de l'investissement.
  - Mouvement de déstockage, ce qui explique une diminution de la production.
  - Baisse des exportations.
  - Baisse du pouvoir d'achat des ménages.

### 5. Expliquez l'influence d'une baisse de la consommation des ménages sur l'activité économique.

- Une baisse de la demande entraîne une baisse de la production.
- Une baisse de la production peut générer une diminution de l'investissement des entreprises (baisse de confiance de ces dernières) et une augmentation du chômage.
- Il en découle une baisse de la confiance des ménages et donc de la consommation (notion de cercle vicieux).

#### DROIT (10 points)

1. Identifiez les parties en présence.

Un adolescent de 15 ans (sa famille) - La SNCF

2. Expliquez le rôle de la Cour de cassation.

La Cour de cassation ne rejuge pas l'affaire, , elle vérifie uniquement que les lois ont bien été appliquées.

3. Indiquez le type de responsabilité mis en œuvre.

C'est une responsabilité civile contractuelle.

- 4. Citez les conditions de la mise en œuvre de la responsabilité de la SNCF. Justifiez votre réponse.
  - . Une faute : les portes du train ne comportaient pas de système de verrouillage interdisant leur ouverture de l'intérieur lorsqu'il était en marche.
  - . Un préjudice : le déces d'un adolescent de 15 ans.
  - Le lien de causaillé entre la faute et le dommage : c'est bien l'absence de système de verrouillage qu' à causé la mort de l'adolescent.
- 5. Définissez coligation de moyen et obligation de résultat.
  - . Une obligation de moyen est une obligation par laquelle le débiteur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour tenter de parvenir au résultat.
  - . Una obligation de résultat est une obligation pour le débiteur de parvenir à un résultat délerminé.
- 6 Ralevez les éléments de la décision de la Cour de Cassation.
  - . La Cour de Cassation considère que la faute (imprudence de la victime) ne présente pas les caractères de la force majeure.
  - . La SNCF ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité du fait de l'imprudence de la victime (faute de la victime).
  - . La SNCF est donc responsable en vertu de son obligation de sécurité de résultat.

Baccalauréat Professionnel «SERVICES»			
Session : 2010	Coefficient : 1	Durée : 1 h	
Épreuve E1 B1	CORRIGÉ	Page 2/2	